

Objet : Révision des acomptes de charges

Madame, Monsieur,

A compter de l'avis d'échéance de janvier 2026, LMH modifie le montant de vos acomptes mensuels intitulés « Charges Générales », « Chauffage » et « Eau » pour les résidences LMH hors copropriétés.

Ces derniers sont calculés sur la base des dépenses de la régularisation des charges de l'année civile 2024 conformes à votre consommation et aux différents contrats d'entretien constatés en 2025.

Ces acomptes constituent une provision de charges pour l'année 2026.

→ pour les charges générales, cet acompte intègre l'actualisation des tarifs des contrats des prestataires.

→ pour le chauffage, l'évolution de votre acompte prend en considération l'évolution du coût des énergies, ainsi que vos consommations réelles de 2024.

→ pour l'eau, le montant de l'acompte est calculé sur vos consommations réelles de 2024.

Le montant de votre nouvel acompte de charges mensuel détaillé par poste est indiqué sur vos avis d'échéance consultables sur votre compte locataire <https://locataires.lmh.fr> rubrique MES DOCUMENTS.

Nous tenions à vous apporter ces éléments d'information pour votre bonne compréhension.

Notez par ailleurs qu'en application de la loi du 6 juillet 1989 sur la révision des loyers, le Conseil d'Administration a adopté une **hausse de +1,04% pour les logements, les stationnements et les annexes**.

Ce pourcentage d'augmentation est conforme à celui de l'indice de référence des loyers.

Pour toutes questions et informations que vous souhaiteriez obtenir sur votre situation locative, **contactez votre chargé(e) de gestion locative et/ou conseiller(e) social(e)**.

Prenez rendez-vous directement depuis votre [compte locataire](#) ou contactez le service clients au 09 70 249 249 et mail clients@lmh.fr.

Vous avez également la possibilité de vous rendre dans le point d'accueil LMH PROX le plus proche de votre domicile / horaires et lieu à retrouver ici [LMH PROX](#).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Lille Métropole Habitat

COMPRENDRE LES RÉVISIONS D'ACOMPTE DE CHARGES SUR MON AVIS D'ÉCHÉANCE

Exemple d'avis d'échéance type, les montants sont fictifs.

Pour les résidences LMH,

À compter de l'avis d'échéance de janvier 2026, LMH modifie le **montant de vos acomptes mensuels** intitulés "**charges générales**", "**chauffage**" et "**eau**".

Ceci dans l'objectif de **réduire au maximum le montant de votre régularisation annuelle** qui interviendra en 2027.

Ces ajustements se font sur la base des dépenses de la régularisation des charges de l'année 2024, conformes à votre consommation ou à votre part de dépense pour un service.

Ces acomptes constituent **une provision de charges pour l'année 2026**.

1 Charges générales

Cet acompte intègre l'**actualisation des tarifs des différentes dépenses** de ce poste et notamment **des contrats des prestataires**.

2 Chauffage

L'évolution de votre acompte prend en considération **l'évolution du coût des énergies**.

Il tient également compte de **votre consommation réelle** si votre logement était équipé de répartiteurs en 2024.

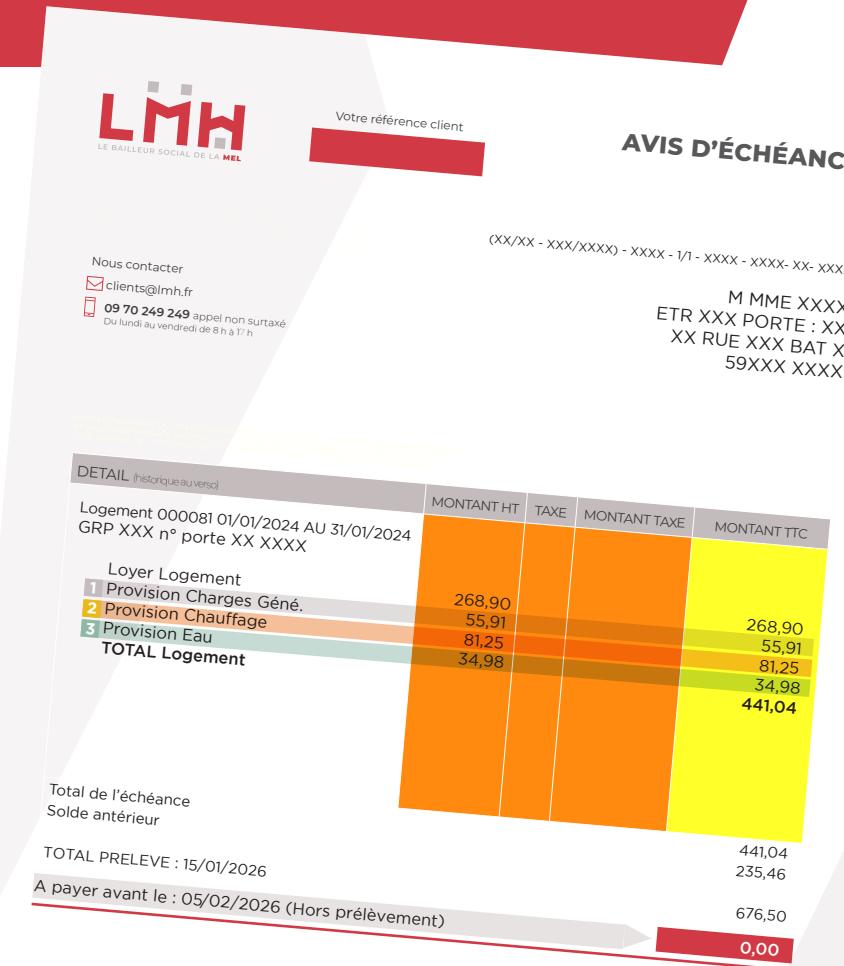
3 Eau

Le montant de l'acompte est **calculé sur vos consommations réelles** de l'année 2024.

Il est ensuite **revalorisé selon le prix du m³ d'eau froide et d'eau chaude**.

En cas d'évolution de votre consommation d'eau, l'acompte de charges peut être ajusté en cours d'année à votre demande.

Pour les résidences en copropriété, les **acomptes de charges seront révisés** à l'issue de l'assemblée générale annuelle de votre résidence.



AVIS D'ÉCHÉANCE				
LMH LE BAILLEUR SOCIAL DE LA MEL				
Votre référence client				
(XX/XX - XXX/XXXX) - XXXX - 1/1 - XXXX - XXXX- XX- XXXX				
DETAIL [historique au verso]	MONTANT HT	TAXE	MONTANT TAXE	MONTANT TTC
Logement 000081 01/01/2024 AU 31/01/2024 GRP XXX n° porte XX XXXX				
1 Loyer Logement	268,90			268,90
2 Provision Charges Gén.	55,91			55,91
3 Provision Chauffage	81,25			81,25
Provision Eau	34,98			34,98
TOTAL Logement	34,98			441,04
Total de l'échéance				
Solde antérieur				
TOTAL PRELEVE : 15/01/2026				
A payer avant le : 05/02/2026 (Hors prélèvement)				
				676,50
				0,00

En cas de difficultés de paiement, prenez rapidement contact avec votre Chargé(e) de Gestion Locative via le service clients au **09 70 249 249** du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et par mail : **clients@lmh.fr**